

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général en date du 1^{er} septembre 2008
concernant le canton de FOUESNANT**

INSERTION ET ECONOMIE

INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Actions d'insertions

Participation aux prestations de restauration et/ou de mobilité proposées par les structures (CPL de Cornouaille)

Les bénéficiaires du RMI participant à une action d'insertion peuvent être aidés par le Conseil général dans la prise en charge des frais qu'ils engagent pour leur restauration et/ou leurs déplacements..

Une subvention pour l'atelier du Pays Fouesnantais, (mise en place de chantier espaces verts, activités de blanchisserie et tri sélectif) a été votée pour un montant de 4 984,14 €.

Aide à la création d'entreprise

Cette aide, créée en 1997, permet de soutenir la création d'entreprise par des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) car elle est assimilée à des fonds propres.

Deux créateurs d'entreprise de Fouesnant et un entrepreneur de Saint-Evarzec ont reçu une subvention d'un montant de 3 820 € chacun.

INDUSTRIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMERCE ARTISANAT

Point Info Europe

Afin de faciliter l'accès des citoyens du Sud Finistère à la documentation européenne, le Conseil général, en association avec la Maison de l'Europe de Brest, a créé un « Point Info Europe » dans le hall d'accueil du 2, rue Théodore Le Hars à Quimper. Aujourd'hui il attire de plus en plus de personnes, notamment des professeurs des lycées et des collèges du Sud Finistère en demande d'information européenne sur plusieurs sujets abordés pendant l'année (environnement, études à l'étranger, fonctionnement des institutions, etc.).

Pour l'achat d'outils de promotion et de supports de communication au titre de nos actions en faveur de la politique de l'Union européenne, une subvention de 1 000 € a été votée afin de rendre ce lieu plus accueillant et plus visible.

Aménagement des ports de plaisance

L'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB), créée en 1992, rassemble une cinquantaine de ports adhérents. Composante régionale de la Fédération française des ports de plaisance, l'APPB a pour objectif d'informer, de représenter et de promouvoir les ports de plaisance bretons, et plus particulièrement :

- de créer et maintenir un réseau d'information et d'échange entre tous les ports de plaisance situés sur le littoral de la Région Bretagne ;
- d'étudier en commun toutes les questions intéressant le développement, la promotion, la gestion, et l'exploitation des ports de plaisance, et d'une manière générale, de défendre les intérêts professionnels des ports adhérents ;
- de représenter les ports adhérents auprès de tous les organismes ayant trait à la navigation de plaisance, tout particulièrement auprès des collectivités bretonnes ;
- d'apporter à ses membres les informations relatives aux ports de plaisance.

La nouvelle mission régionale engagée sur la période 2007-2008 s'articule autour de trois axes prioritaires concernant : les problématiques liées au dragage, la promotion des ports de plaisance bretons en Europe, l'assistance aux exploitants de ports.

Une subvention pour la poursuite de la mission a été votée pour un montant de 5000 €.

Equipements touristiques

Lors de la séance plénière, en date du 31 janvier 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 600 000 € au titre des équipements touristiques.

Une subvention pour la modernisation du Village de vacances Ty Nod Beg-Meil, à Fouesnant, a été votée pour un montant de 52 871 €.

NAUTISME

L'activité du Pôle Finistère, basée depuis une quinzaine d'années à Port-La-Forêt, est centrée sur l'entraînement et le suivi des sportifs de haut niveau dans le domaine de la voile habitable sur quatre séries différentes : multicoques Orma, monocoques Imoca, Mini 6.50 et monotypes Figaro. Elle assure, à ce titre, la prise en charge de la formation et de la préparation collective des skippers aux courses transocéaniques. Elle gère également le centre d'entraînement de voile habitable de Port-La-Forêt. Cette formation contribue à la certification d'une filière professionnelle "chef de projet - course au large". 2007 a vu l'aménagement du port pour permettre l'accueil des monocoques 60 pieds sur le site de Port-La-Forêt, projet auquel le Conseil général a apporté une aide de 2 150 000 €.

La structure a accueilli 52 stagiaires en 2007. Les résultats sportifs attestent de la vitalité du pôle Finistère, comme en témoignent les victoires remportées en 2007 par Franck Cammas au championnat multicoques Orma, Vincent Riou en monocoque Imoca, Michel Desjoyeaux à la Transat Jacques Vabre et à la Solitaire Afflelou-Le Figaro, de Nicolas Troussel, Thierry Chabagny, et Gildas Mahé sur d'autres manifestations en Figaro.

2008 est une année importante pour le pôle Finistère avec, sur le plan sportif, la préparation de onze navigateurs en vue du Vendée Globe.

Une subvention de fonctionnement pour l'année 2008 pour le pôle Finistère Course au Large a été votée pour un montant de 45 500 €.

TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL

Lors du vote du budget primitif 2008, l'Assemblée départementale a réservé un crédit de 260 000 € afin :

- d'une part, de soutenir des structures d'intérêt départemental oeuvrant dans le domaine de l'environnement, et dont les objectifs sont partagés avec le Conseil général au travers de conventions de partenariat ;
- d'autre part, de financer des actions ponctuelles portant sur des études et des actions liées à la connaissance, l'information et l'éducation à l'environnement.

Le Lycée de Bréhoulou projette d'organiser un colloque en collaboration avec le syndicat de la truite d'élevage de Bretagne, les 9 et 10 octobre prochain, sur le thème de la «salmoniculture et l'élimination des effluents». Le Conseil régional de Bretagne apporte son soutien à cette manifestation.

Une participation financière de 500 € a été votée pour financer ce projet, au titre du programme « connaissance et éducation à l'environnement ».

CULTURE - EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIOCULTURELS

Soutien aux opérations d'aménagement des bibliothèques - médiathèques

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 2 245 000 € au titre du programme «Equipements culturels et socioculturels». Les projets susceptibles d'être subventionnés par le Conseil général concernent les opérations de construction de bâtiments neufs, de réhabilitation ou de rénovation lourde d'immeubles existants soumis à permis de construire en raison du changement d'affectation de tout ou partie des locaux ou modifiant l'économie globale des volumes ou des façades.

Une subvention pour la Commune de Saint-Evarzec, pour la construction d'une bibliothèque-médiathèque a été votée pour un montant de 41 975 €.

SOLIDARITES

PERSONNES HANDICAPEES

Subventions aux Associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap

L'association « Sourdine » située à Fouesnant oeuvre en faveur des personnes en situation de handicap auditif. Elle a pour but d'accueillir les personnes déficientes auditives, ainsi que leurs familles, de favoriser les relations entre ces personnes, de les aider à maintenir une vie sociale, d'informer ses membres et toute personne qui s'adressent à elle sur tout ce qui concerne la déficience auditive et les moyens existants de la compenser, d'alerter les

administrations, les collectivités locales et tout organisme ou société qui reçoit du public sur les difficultés rencontrées dans leurs services par les personnes déficientes auditives, de défendre les intérêts des personnes en situation de déficience auditive et de les assister à leur demande. »

Une subvention de fonctionnement pour l'Association Sourdine à Fouesnant a été votée pour un montant de 500 €.

COOPERATION DECENTRALISEE

Education au développement et Solidarité internationale

L'Agenda 21 du Conseil général du Finistère fixe des objectifs qui engagent le Finistère dans une démarche de développement durable. Ces objectifs sont déclinés en actions concrètes dont l'une vise à «L'ouverture des jeunes sur le monde en favorisant les échanges d'expérience sur l'ouverture internationale des jeunes et leur sensibilisation à la solidarité internationale, aux problématiques de développement et plus largement à la citoyenneté ».

Une jeune étudiante de Saint-Evarzec, en partenariat avec la Faculté de médecine de Brest, se voit accorder une aide financière de 360 € pour un stage hospitalier au Cambodge et sa participation à l'opération « Sourire » (consultation et soin aux enfants brûlés ou atteints de malformation du visage). Ce séjour a également pour objet la restauration de bâtiments scolaires et la construction d'un dispensaire, à travers une intégration au sein des ONG locales.

CULTURE

Spectacles vivants - Musique, Danse, Théâtre

Les lieux de diffusion culturelle assurent, tout au long de l'année, une programmation régulière, riche et diversifiée de spectacles. Le soutien départemental est désormais conditionné par l'existence, autour des spectacles programmés, d'une démarche de sensibilisation et de médiation culturelle en direction des publics les plus éloignés de l'offre culturelle ainsi que des scolaires. Si quelques lieux n'ont pas encore intégré cette dimension et voient leur aide diminuer ou disparaître, il apparaît que l'immense majorité des structures propose aujourd'hui de nombreuses actions culturelles en direction de tous les publics.

Dans le cadre d'un projet culturel et artistique ambitieux, incluant les dimensions de diffusion, de création et d'action culturelle avec un axe fort en direction de la famille et des scolaires, une subvention pour la Commune de Fouesnant, pour la programmation de spectacles à l'Archipel, a été votée pour un montant de 20 000 €uros

Jumelages entre Collèges et équipes culturelles subventionnées

L'éducation artistique en milieu scolaire est unanimement reconnue pour ses vertus pédagogiques, éducatives, socioculturelles et sa capacité à développer chez les élèves, esprit critique, curiosité, créativité, ouverture sur le monde, etc. Soucieux de réunir les meilleures conditions de réussite des élèves finistériens, le Conseil général se propose de favoriser le rapprochement entre le monde culturel et le milieu scolaire.

Pour son jumelage avec le Collège Kervihan de Fouesnant, autour du projet « ShakespeareS », consistant à la découverte de spectacles et à la mise en place d'ateliers artistiques animés par des artistes et des professeurs, le Théâtre de Cornouaille de Quimper reçoit une subvention d'un montant de 2 500 €.

Animation culturelle et socioculturelle

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de 812 000 € au titre de sa politique de soutien à l'animation culturelle et socioculturelle. Dans ce cadre, le Conseil général soutient l'activité des structures d'importance départementale intervenant dans le domaine de l'animation, le financement des postes de coordinateurs de l'animation de la vie sociale et le fonctionnement des radios associatives de proximité de catégorie A émettant sur la bande FM et AM sur le Finistère.

Une subvention pour le recrutement d'un Directeur-animateur du Centre de la Culture a été votée pour la Commune de Fouesnant pour un montant de 7 650 €.

SPORTS

Finistère olympique : soutien aux athlètes finistériens sélectionnés aux JO de Pékin

Les Jeux Olympiques se sont déroulés, à Pékin, du 8 au 24 août 2008 et les Jeux Paralympiques ont lieu du 6 septembre au 17 septembre 2008. Lors de la Commission permanente du 7 juillet 2008, des bourses ont été attribuées à 5 athlètes de « l'équipe Finistère olympique » dont la sélection officielle aux Jeux était connue. Il s'agit maintenant de voter des subventions complémentaires pour 5 autres sportifs finistériens sélectionnés après la rédaction du précédent rapport. Il s'agit de Gwendolyne LEMAITRE, Bruno JOURDREN, Hervé LARHANT, Denis LEMEUNIER et Solen DESERT.

Un soutien financier, sous forme de bourses de 2 500 € chacune, est attribué à ces 5 athlètes, suite à leur sélection définitive aux Jeux olympiques et paralympiques de Pékin.

ENFANCE ET JEUNESSE

ENFANCE ET FAMILLE

- Subvention de Fonctionnement des structures d'accueil à gestion publique - relais assistantes maternelles (R.A.M)

Un forfait de 23 € par assistante maternelle en exercice au 31 décembre 2007 sera versé au gestionnaire du R.A.M. sous réserve d'une qualification petite enfance de l'animateur.

Une subvention de fonctionnement pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais a été votée pour un montant de 3 496 €.

- Subvention de fonctionnement aux garderies périscolaires publiques et privées

L'aide est accordée aux garderies périscolaires des communes de moins de 2 500 habitants. Elle est calculée sur la base de 100 € annuel par place occupée par un enfant de moins de 6

ans, telle qu'autorisée par arrêté municipal ou après avis favorable du Président du Conseil général.

Une subvention pour le fonctionnement de la garderie périscolaire municipale a été attribuée à la commune de Clohars-Fouesnant pour un montant de 2 000 €.

Protocole partenarial - Dispositif départemental Enfance en Danger

En 1997, le Conseil général avait réuni plusieurs partenaires sur la base d'un protocole relatif à l'enfance en danger : la Justice (magistrats, service de Protection Judiciaire de la Jeunesse), l'Inspection d'Académie et le service d'Action Sociale des Armées. Celui-ci a permis aux signataires impliqués d'améliorer la connaissance de leurs rôles respectifs et de leurs modalités d'intervention, tout en permettant à la population de bénéficier d'une meilleure qualité de service, du fait d'une concertation accrue.

L'évolution du contexte législatif et social conforte le Conseil général dans cette dynamique enclenchée depuis plusieurs années. En effet, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance confie au Président du Conseil général de nouvelles responsabilités, dont un rôle pivot en matière de protection de l'enfance. Est ainsi créée l'occasion d'actualiser le protocole tout en l'enrichissant, notamment par la reprise des objectifs listés en 1997 n'ayant pu être atteints : réaliser un système d'observation de l'enfance en danger, organiser l'animation partenariale, harmoniser les modalités de contact entre tous les territoires d'action sociale et les magistrats...

La mise en place d'un dispositif d'alerte et de repérage pour tout mineur en danger ou en risque de l'être constitue une conséquence directe de la charge nouvelle confiée au Conseil général, aux termes de la loi, en matière de « recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes ».

Par souci de lisibilité, ce dispositif sera appelé, pour notre département « dispositif départemental enfance en danger ». Au sein d'un dispositif de ce type, la coordination partenariale apparaît comme un levier essentiel pour mobiliser davantage les institutions dans une recherche d'amélioration de la qualité du service rendu à la population, que ce soit dans les actions de soutien aux parents confrontés à des difficultés, comme dans la protection des enfants chaque fois que celle-ci s'avère nécessaire.

Observatoire de la protection de l'Enfance - Convention constitutive

Le Conseil général du Finistère souhaite développer une démarche d'observation dans le champ de la protection de l'enfance respectueuse des orientations prises dans le cadre du 3ème schéma enfance et famille et de l'Agenda 21. La création d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance répond, par ailleurs, à une nouvelle disposition législative depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Si l'amélioration et la diffusion des connaissances constituent les principaux enjeux de la création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, le processus permanent de construction avec les partenaires locaux constitue également une dimension primordiale du projet.

Actions de prévention générale

Le Conseil général du Finistère souhaite faire de la politique enfance-famille un outil de développement local, au service des orientations prioritaires du Conseil général définies dans l'Agenda 21 et son 3ème schéma départemental de l'enfance et de la famille

Partant du constat que la prévention enfance-famille repose sur un nombre important d'acteurs, il souhaite intensifier les actions de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles en privilégiant les initiatives partenariales et complémentaires. Priorité est, par ailleurs, donnée aux actions articulant, d'une part, approches individuelles et collectives, d'autre part, respect des droits individuels, participation et accompagnement global des familles.

Pour renforcer les dynamiques territoriales, le Conseil général s'appuie sur les acteurs locaux (élus, bénévoles, professionnels, citoyens, familles et jeunes, usagers des services) pour développer :

- des actions de prévention générale auprès des jeunes
- des actions de prévention générale auprès des familles
- des actions de prévention collective jeunesse.

Pour l'année 2008, une participation financière de 30 000 € a été accordée à l'association des PEP 29 pour la réalisation des missions du PAEJ de Cornouaille.

EDUCATION FORMATION RECHERCHE

Collèges publics - Equipements mobiliers 2008

Lors de sa séance plénière du 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 480 000 € au titre du volet "équipement mobilier des collèges publics".

Une subvention pour le Collège de Kervihan à Fouesnant, pour l'acquisition d'une salle informatique, a été votée pour un montant de 3 929,58 €.

Collèges publics - renouvellement du matériel de cuisine 2008

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 150 000 € au titre du programme d'aide au renouvellement du matériel de cuisine des collèges publics pour l'acquisition, le renouvellement de matériel de cuisine et la réalisation de grosses réparations sur ce matériel.

Une subvention pour le Collège de Kervihan, pour l'acquisition de chariots pour les assiettes et d'un appareil enregistreur de température, a été votée pour un montant de 1 996 €.

Actions pédagogiques et culturelles des Collèges

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 500 000 € dont 488 000 € en subvention pour financer des actions pédagogiques et culturelles menées par ou pour des établissements scolaires publics et privés (principalement des collèges).

Il a été accordé au Collège Saint-Joseph de Fouesnant une subvention d'un montant de 1 530 €, pour l'organisation d'un séjour en Allemagne du 06 au 11 avril 2008.

Bourses d'apprentissage

Lors de la séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, le Conseil général a voté une enveloppe de fonctionnement de 648 000 € au titre du programme formation continue. Dans le cadre de cette enveloppe, 390 000 € sont consacrés à l'attribution de bourses d'apprentissage.

Il est accordé à un apprenti de Gouesnac'h une bourse d'apprentissage de 230 € et à un jeune apprenti de Fouesnant la somme de 460 €.

Programme Horizons - Soutien à la mobilité internationale

Une aide à la mobilité de 550 € a été attribuée à une jeune étudiante de Gouesnac'h et une aide de 250 € à une jeune bénéficiaire de Fouesnant. Une étudiante de La Forêt-Fouesnant reçoit une bourse départementale d'un montant de 300 €.

Une aide à la mobilité de 325 € et une bourse départementale de 200 € sont accordées à une étudiante de Fouesnant pour son stage effectué à l'étranger.

Secours d'études

Lors de sa séance plénière des 31 janvier 2008 et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 90 000 € pour les «secours d'études» destinés aux élèves du secondaire et pour le prix de la vocation scientifique, ainsi qu'une enveloppe de 100 000 € pour les «prêts d'honneur» destinés aux étudiants.

Une aide aux études de 153 € a été votée pour un bénéficiaire de Pleuven.

SPORTS ET LOISIRS

Activités de découvertes et vacances de jeunes

Lors de sa séance plénière des 31 janvier et 1er février 2008, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 510 000 € pour les activités de découverte et vacances de jeunes.

Une subvention pour l'Association Sextant pour les classes de mer organisées au Centre nautique sur l'Ile St Nicolas des Glénan, a été votée pour un montant de 414 €.